

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 24/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 33

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 18_201224

OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI

Approbation de la
revalorisation des
Autorisations de Programme
et Crédits de Paiement -
Budget Principal 2025.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_18-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

Délibération n°18_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Madame Danielle MENET rapporte :

La gestion des dépenses d'investissement en Autorisations de Programme (A.P.) et Crédits de Paiement (C.P.) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire selon lequel le budget est voté chaque année pour une année civile.

Conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'A.P. constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement.

Les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'A.P. correspondante.

En outre, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls C.P.

Pour la Ville d'Aubagne, les A.P. sont identifiées par des programmes d'investissement représentant les domaines d'intervention de la Municipalité sur le patrimoine communal.

À l'issue de l'exercice 2024, le montant de ces A.P. s'élève à 46.385.249 euros pour les 9 programmes que compte le Plan Pluriannuel d'investissement dont 22.468.805 euros de C.P. seront probablement consommés.

Ce montant d'A.P. est revalorisé de 9.530.000 euros au 1^{er} Janvier 2025 pour tenir compte de la poursuite des opérations engagées dont les crédits s'avèrent insuffisants et des opérations nouvelles, le cas échéant.

Le montant total des A.P. atteint désormais 55.915.250 euros et l'ajustement des C.P. ouverts sur l'exercice, 16.393.465 euros, répartis comme suit :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_18-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



Délibération n°18_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Libellés des autorisations de programme			AP			CP		
			Pour mémoire AP votées antérieurement au 01/01/2025	Révisions de l'exercice 2025	TOTAL	Pour mémoire réalisations (provisoires) antérieures au 01/01/2025	CP ouverts au titre de l'exercice 2025	CP suivants
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5 814 335 €	2 500 000 €	8 314 335 €	4 336 687 €	2 053 225 €	1 924 423 €
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	3 930 000 €	4 000 000 €	7 930 000 €	3 536 894 €	2 467 060 €	1 926 046 €
2022	3	Rénovation énergétique	6 861 512 €	500 000 €	7 361 512 €	3 939 456 €	1 783 706 €	1 638 350 €
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2 057 234 €	470 000 €	2 527 234 €	1 643 436 €	440 000 €	443 798 €
2022	5	Actions et acquisitions foncières	2 478 766 €	160 000 €	2 638 766 €	2 438 109 €	160 000 €	40 657 €
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	3 416 467 €	1 400 000 €	4 816 467 €	2 408 043 €	1 227 173 €	1 181 251 €
2022	7	Protection de l'espace public	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	982 581 €	580 000 €	737 419 €
2022	8	Équipements nouveaux	19 399 435 €	0 €	19 399 435 €	3 134 042 €	7 502 599 €	8 762 794 €
2023	9	Restauration patrimoine	127 500 €	500 000 €	627 500 €	49 557 €	179 702 €	398 241 €
TOTAL			46 385 249 €	9 530 000 €	55 915 250 €	22 468 805 €	16 393 465 €	17 052 980 €

Cette délibération propose d'approuver le montant 2025 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dont le détail figure dans le tableau ci-dessus, comportant 7 augmentations d'Autorisation de Programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 017-181124 relative à la revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2024,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_18-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



Délibération n°18_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER la révision 2025 du montant des Autorisations de Programme pour un montant total de 9.530.000 euros correspondant à l'augmentation de 7 programmes ainsi que l'ajustement des Crédits de Paiement ouverts selon l'échéancier prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessus qui représentent 16.393.465 euros au titre de l'exercice 2025.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Michèle BOUGEAREL

CONTRE : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_18-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

